
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-05

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le « **Règlement numéro 2023-05 relatif à la paix et l'ordre, modifiant le règlement 2014-08 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics.**»

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité de Ham-Sud, ou sur le site internet de la Municipalité;

Que ce règlement entre en vigueur selon la loi

Donné à Ham-Sud, ce quatorzième jour du mois de décembre 2023 (2023-12-14).



Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-trésorier